

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélanges  
 Nom du produit : ClearBlack V5 Sterk Zure Reiniger  
 Code du produit : 270224  
 Type de produit : Détergent  
 Groupe de produits : Produit de nettoyage

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle, Utilisation industrielle  
 Spec. d'usage industriel/professionnel : Utilisation à grande dispersion  
 Utilisation de la substance/mélange : Les informations contenues dans cette fiche signalétique concerne le produit et est donné sur l'hypothèse mentionnée à l'article 1.1, que le produit sera utilisé de la manière et aux fins indiquées par le fabricant.  
 Utilisation de la substance/mélange : Nettoyants, liquides (tous les nettoyants universels, produits sanitaires, nettoyeur, nettoyeurs à vitres, nettoyants pour tapis, nettoyants métalliques)  
 Fonction ou catégorie d'utilisation : Agents détergents/lavants et additifs

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Distributeur

Carel Lurvink B.V.  
 Marssteden 40  
 7547 TC Enschede - Nederland  
 T +31 (0)53-4344343 - F +31 (0)53-4337105  
[info@carellurvink.nl](mailto:info@carellurvink.nl) - [www.carellurvink.nl](http://www.carellurvink.nl)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +31 (0)53-4344343 (tijdens kantooruren)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif pour les métaux, Catégorie 1 H290

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B H314

Texte intégral des mentions H : voir section 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Peut être corrosif pour les métaux. Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

Phosphoric acid

Mentions de danger (CLP) :

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

# ClearBlack V5 Sterk Zure Reiniger

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Conseils de prudence (CLP)	: P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer P310 - Appeler immédiatement un médecin, un CENTRE ANTIPOISON P390 - Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants
Phrases EUH	: EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Phosphoric acid	(Numéro CAS) 7664-38-2 (Numéro CE) 231-633-2 (Numéro index) 015-011-00-6 (N° REACH) 01-2119485924-24	25 - 50	Met. Corr. 1, H290 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Corr. 1B, H314
CAPRYLETH-9 CARBOXYLIC ACID	(Numéro CAS) 53563-70-5	1 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318

#### Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Phosphoric acid	(Numéro CAS) 7664-38-2 (Numéro CE) 231-633-2 (Numéro index) 015-011-00-6 (N° REACH) 01-2119485924-24	( 10 =<C < 25) Skin Irrit. 2, H315 ( 10 =<C < 25) Eye Irrit. 2, H319 (C >= 25) Skin Corr. 1B, H314

Texte complet des phrases H: voir section 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Rincer la bouche. Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions	: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
Symptômes/lésions après inhalation	: L'inhalation peut causer une irritation (toux, souffle court, troubles respiratoires).
Symptômes/lésions après contact avec la peau	: Brûlures.
Symptômes/lésions après contact oculaire	: Lésions oculaires graves.
Symptômes/lésions après ingestion	: Brûlures.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

# ClearBlack V5 Sterk Zure Reiniger

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.  
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Non inflammable.  
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Vapeurs corrosives. Monoxyde de carbone. Dégagement possible de fumées toxiques.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.  
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant.

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.  
Procédures d'urgence : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.  
Procédures d'urgence : Aérer la zone.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Absorber tout produit répandu avec du sable ou de la terre. Absorber le liquide restant avec du sable ou avec un absorbant inerte et l'emporter en lieu sûr.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Porter un équipement de protection individuel.  
Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer aux réglementations en vigueur.  
Conditions de stockage : Stocker dans un récipient résistant à la corrosion avec doublure intérieure résistante à la corrosion. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Garder sous clef.  
Produits incompatibles : Bases fortes.  
Matières incompatibles : Métaux.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Phosphoric acid (7664-38-2)		
UE	Nom local	Orthophosphoric acid
UE	IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
UE	IOELV STEL (mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
France	Nom local	Acide phosphorique
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	1 mg/m <sup>3</sup>
France	VME (ppm)	0,2 ppm

# ClearBlack V5 Sterk Zure Reiniger

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Phosphoric acid (7664-38-2)		
France	VLE(mg/m <sup>3</sup> )	2 mg/m <sup>3</sup>
France	VLE (ppm)	0,5 ppm
France	Note (FR)	Valeurs réglementaires indicatives

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Protection des mains:

Gants de protection

Type	Matériau	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants jetables	Caoutchouc nitrile (NBR)	2 (> 30 minutes)	0,4	2 (< 1.5)	EN 374

#### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Type	Utilisation	Caractéristiques	Norme
Lunettes de sécurité	Gouttelettes	avec protections latérales	EN 166

#### Protection de la peau et du corps:

Tablier résistant aux produits chimiques. Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques

#### Protection des voies respiratoires:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire

Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Appareil respiratoire de protection intégral	ABEK, Type P2	Protection contre les vapeurs	EN 140



## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: < 1
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 100 °C
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 1,18 g/cm <sup>3</sup>
Solubilité	: complètement soluble.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: 250 mPa.s
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible

# ClearBlack V5 Sterk Zure Reiniger

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Températures élevées.

### 10.5. Matières incompatibles

Bases fortes. métaux.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone. La décomposition thermique génère : Vapeurs corrosives.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

#### Phosphoric acid (7664-38-2)

DL50 orale	1530 mg/kg de poids corporel
------------	------------------------------

DL50 voie cutanée	2740 mg/kg de poids corporel
-------------------	------------------------------

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
pH: < 1

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Lésions oculaires graves, catégorie 1, implicite  
pH: < 1

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

#### ClearBlack V5 Sterk Zure Reiniger

Viscosité, cinématique	211,86440678 mm <sup>2</sup> /s
------------------------	---------------------------------

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Le produit non neutralisé peut être dangereux pour les organismes aquatiques.

#### Phosphoric acid (7664-38-2)

CE50 autres organismes aquatiques 1	> 100 mg/l EC50 waterflea (48 h)
-------------------------------------	----------------------------------

CE50 autres organismes aquatiques 2	> 100 mg/l IC50 alga (72 h) mg/l
-------------------------------------	----------------------------------

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### ClearBlack V5 Sterk Zure Reiniger

Persistance et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.
------------------------------	--

# ClearBlack V5 Sterk Zure Reiniger

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles






## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Les récipients vides peuvent être mis en décharge après nettoyage en suivant les règlements locaux. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer en suivant les règlements locaux concernant l'élimination des déchets.
Ecologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU</b>				
3264	3264	3264	3264	3264
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>				
LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Phosphoric acid)	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Phosphoric acid)	Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s. (Phosphoric acid)	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Phosphoric acid)	LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Phosphoric acid)
<b>Description document de transport</b>				
UN 3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Phosphoric acid), 8, III, (E)	UN 3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Phosphoric acid), 8, III	UN 3264 Corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s. (Phosphoric acid), 8, III	UN 3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Phosphoric acid), 8, III	UN 3264 LIQUIDE INORGANIQUE CORROSIF, ACIDE, N.S.A. (Phosphoric acid), 8, III
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
8	8	8	8	8
				
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>				
III	III	III	III	III
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>				
Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### - Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: C1
Dispositions spéciales (ADR)	: 274
Quantités limitées (ADR)	: 5I
Quantités exceptées (ADR)	: E1
Instructions d'emballage (ADR)	: P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: T7

# ClearBlack V5 Sterk Zure Reiniger

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: TP1, TP28
Code-citerne (ADR)	: L4BN
Véhicule pour le transport en citerne	: AT
Catégorie de transport (ADR)	: 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)	: V12
Danger n° (code Kemler)	: 80
Panneaux oranges	:



Code de restriction concernant les tunnels (ADR)

: E

### - Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	: 223, 274
Quantités limitées (IMDG)	: 5 L
Quantités exceptées (IMDG)	: E1
Instructions d'emballage (IMDG)	: P001, LP01
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC03
Instructions pour citernes (IMDG)	: T7
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP1, TP28
N° FS (Feu)	: F-A
N° FS (Déversement)	: S-B
Catégorie de chargement (IMDG)	: A
Arrimage et manutention (Code IMDG)	: SW2
Propriétés et observations (IMDG)	: Causes burns to skin, eyes and mucous membranes.

### - Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y841
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 1L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 852
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 5L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 856
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 60L
Dispositions spéciales (IATA)	: A3
Code ERG (IATA)	: 8L

### - Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	: C1
Dispositions spéciales (ADN)	: 274
Quantités limitées (ADN)	: 5 L
Quantités exceptées (ADN)	: E1
Transport admis (ADN)	: T
Équipement exigé (ADN)	: PP, EP
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	: 0

### - Transport ferroviaire

Code de classification (RID)	: C1
Dispositions spéciales (RID)	: 274
Quantités limitées (RID)	: 5L
Quantités exceptées (RID)	: E1
Instructions d'emballage (RID)	: P001, IBC03, LP01, R001

# ClearBlack V5 Sterk Zure Reiniger

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID) : MP19

Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : T7

Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID) : TP1, TP28

Codes-citerne pour les citernes RID (RID) : L4BN

Catégorie de transport (RID) : 3

Dispositions spéciales de transport - Colis (RID) : W12

Colis express (RID) : CE8

Numéro d'identification du danger (RID) : 80

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Règlement sur les détergents : Étiquetage du contenu:

Composant	%
phosphates	>=30%
agents de surface non ioniques, agents de surface anioniques	<5%

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes:

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
BCF	Facteur de bioconcentration
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DMEL	Dose dérivée avec effet minimum
DNEL	Dose dérivée sans effet
EC50	Concentration médiane effective
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
STP	Station d'épuration
TLM	Tolérance limite médiane
FDS	Fiche de données de sécurité



# ClearBlack V5 Sterk Zure Reiniger

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (UE) 2015/830

vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
------	--

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Met. Corr. 1	H290	
Skin Corr. 1B	H314	

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*